

SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS NAUTIQUES 2019

PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES DANS L'EAU "ALGUES BLEUES"

Mise à jour le :

○ ___ / ___ / ___
○ ___ / ___ / ___
○ ___ / ___ / ___

DISPOSITIF DE SUIVI

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Les risques sanitaires liés aux situations de proliférations de cyanobactéries sont gérés sur la base de la note DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 du Ministère de la Santé.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs et les pratiquants d'activités nautiques.

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3a

Niveau 3b

Les analyses, effectuées sur ce site révèlent actuellement la présence de cyanobactéries en quantité supérieure aux seuils suivants :

Plus de 100 000 cellules par ml
et/ou plus de 20 000 cellules toxigènes par ml

A ce jour, la teneur en **microcystines totales** (l'une des toxines sécrétées par les cyanobactéries) est très faible et inférieure à 13 µg/l

Rappel : la baignade est interdite toute l'année

(arrêté n°2010/601 du 18/06/2010)



Les effets sur la santé actuellement connus sont les suivants :

- Lors de contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux, et des muqueuses.
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.
- Animaux domestiques : tremblements des pattes, perte d'équilibre, nausées, bave...

Certaines précautions doivent être respectées

DISPOSITIF DE NIVEAU 2

- **Ne pas pratiquer une activité de loisirs nautiques dans les zones de dépôts d'algues ou d'écumes**
- **Éviter d'ingérer de l'eau**
- **Prendre une douche soignée après l'activité de loisirs nautiques**
- **Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après usage**
- **En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin en lui précisant la pratique d'activités nautiques sur un plan d'eau affecté par des proliférations de cyanobactéries**
- **Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>